



Centre
d'Actions et de
Réalizations
Internationales

Éléments d'analyse des décisions de la COP15 de la CNULCD par le CARI

36 décisions ont été adoptées lors de la 15^{ème} Conférence des Parties de la Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification à Abidjan en mai 2022.

Ces décisions ne permettent pas à elles seules de s'engager dans une voie réellement transformative et efficace pour inverser les processus aboutissant à la dégradation des terres et la sécheresse.

- D'une part, les échos qu'on peut avoir sur ce qui se passe dans les groupes de contact tend à laisser croire que les consensus s'opèrent autour des engagements minimaux.
- D'autre part, les engagements pris au sein de la CNULCD sont mis en œuvre sur une base volontaire. Il n'y a pas d'engagement contraignant.
- Enfin, l'ambiance et les discussions au sein des COP, permettent aux uns et aux autres de (se) féliciter du travail accompli (ce qui est bien lorsque des résultats sont atteints), mais on entend peu de prises de paroles sur les retards pris, sur les actions qui conduisent à davantage de désertification/sécheresse, sur l'inaction... (la société civile ne contribue d'ailleurs pas tellement à aborder ces sujets).

Les rapports de mise en œuvre des pays

- Pour de nombreux pays affectés, la mise en œuvre de la CNULCD semble demeurer liée à la disponibilité de fonds internationaux d'aide au développement, dont une partie mobilisée via le mécanisme mondial.
- La mise en œuvre des engagements pris au sein de la CNULCD demeure très sectorialisée au sein des pays. Peu de vision holistique ou systémique du problème.
- Le système de rapportage semble peu performant, et ne permet pas de mesurer les efforts progressifs fait dans les pays pour lutter contre la désertification et la sécheresse. Les derniers rapports soumis via le PRAIS datent de 2018.
- Quel mécanisme pour suivre les engagements pris en matière de foncier, d'égalité de genre

Concernant le foncier :

- Il faut saluer le travail fait entre les COP14 et 15 pour favoriser l'échange d'expérience entre les pays et produire un guide technique.
 - Il faut espérer que l'appel à mobiliser des fonds pour soutenir l'élaboration et la mise en place de gouvernance foncière responsable sera entendu
 - Il faut aussi saluer et soutenir le mandat du secrétariat qui est renouvelé pour :
 - Poursuivre le partage des bonnes pratiques et leçons apprises, ainsi que l'appui au pays désirant intégrer la bonne gouvernance foncière dans leurs politiques et programmes
 - Identifier des opportunités de financement
 - Mettre en œuvre des actions de sensibilisation
 - Continuer à explorer les indicateurs et données pertinentes sur la gouvernance foncière et envisager l'intégration d'indicateurs dans le système de rapportage de la CNULCD
- ⇒ Ce mécanisme de redevabilité est nécessaire et ne doit pas attendre, si on veut que la décision historique sur le foncier ne demeure pas une coquille vide.

Ce qu'il manque :

- Des engagements plus fermes contre l'accaparement des terres
- Une réflexion plus aboutie sur la sécurisation de réserves foncières pour l'agriculture, en particulier en milieu urbain et péri-urbain.
- Des travaux scientifiques sur les impacts et le coût de l'inaction en matière de gouvernance foncière responsable au regard des problématiques de gestion durable des terres (tenant bien compte de la diversité des situations)



Sur la Neutralité de la Dégradation des Terres :

L'intégration de la cible 3 de l'ODD 15 dans la mise en œuvre de la CNULCD a permis de redéfinir le cadre conceptuel et méthodologique de la lutte contre la désertification, et de donner aux pays des orientations inspirantes et nouvelles qui se sont traduites par des plans d'actions nationaux.

Cependant la mise en œuvre reste insuffisante :

- Les plans d'actions intégrant les cibles de NDT restent souvent sectorialisés aux ministères de l'environnement, et peu déclinés sur le terrain.
- Malgré l'appui disponible au niveau du secrétariat : encore un faible nombre de projets transformatifs montés ou en cours de montage
- Il y a un manque d'engagements fermes à éviter la dégradation, et réduire la dégradation inévitable, notamment en mettant fin à certaines pratiques qui conduisent à la pollution, l'artificialisation des sols... Alors que la science montre que les pertes en capital naturel dégradé ne sont jamais récupérées à l'identique et sont donc irrémédiables.

Les éléments qui devront continuer à être portés :

- Positionner plus clairement les populations comme acteurs et bénéficiaires des projets sur la neutralité – un vrai travail de territorialisation de la NDT
- L'agroécologie peut faire partie de la solution pour atteindre la NDT : *Les pratiques agroécologiques sont efficaces pour préserver et restaurer les terres agricoles en limitant les facteurs de dégradation (préserver) et en favorisant les processus écologiques à l'œuvre (restaurer).*

Sur la sécheresse :

La nouvelle orientation prise lors de la COP15 (par rapport à la COP14) est d'inviter les pays à investir davantage de moyens pour l'utilisation de systèmes de suivi et d'alerte précoce sur les sécheresses.

La COP15 donne aussi mandat au secrétariat et mécanisme mondial pour poursuivre et accroître la production de données, l'appui aux pays et autres acteurs sur la sécheresse.

Le groupe de travail intergouvernemental est renouvelé pour tenter de trouver les meilleures réponses politiques et mécanismes (y compris au niveau global) pour faire face aux sécheresses.

Concernant la recommandation pour la mise en place d'approches pour améliorer la résilience des communautés et écosystèmes face aux sécheresses :

- ⇒ Au-delà des réflexions encourus sur les politiques, etc. Il y a besoin d'enrichir cette préoccupation, par du contenu, par des actions mises en œuvre sur le terrain. On peut regretter que la proposition d'affecter des reliquats budgétaires à des projets pilotes n'est pas été retenue.
- ⇒ Besoin de travailler à des échelles pertinentes, d'octroyer des moyens aux acteurs locaux.
- ⇒ Besoin de vérifier les politiques et aménagements incohérentes
- ⇒ Les réponses aux crises seront toujours nécessaires

L'agroécologie fait partie des solutions à promouvoir face aux sécheresses:

- L'agroécologie permet de garantir les conditions pour une production agricole et alimentaire dans les zones où la disponibilité en eau est limitée et où les risques de sécheresse sont importants, par l'utilisation de variétés végétales adaptées, la diversification des productions et les multiples techniques d'entretien des sols, favorisant leur humidité.
- L'agroécologie permet de diminuer l'impact négatif de la production agricole et alimentaire sur les ressources naturelles, et en particulier sur les ressources en eau, par la gestion responsable et adaptée des ressources en eau qui permet de diminuer les prélèvements sur les ressources en eau disponibles.
- L'agroécologie permet d'assurer une meilleure résilience des petites exploitations agricoles et des communautés face aux chocs, par l'utilisation d'associations de culture et la complémentarité entre agriculture et élevage, permettant de moins dépendre des intrants agricoles et de mieux faire face à un événement inattendu.

La décision prise à la COP14 sur la sécheresse invitait d'ailleurs les parties à utiliser les approches agroécologiques (entre autres) pour faire face aux sécheresses et améliorer la résilience des écosystèmes.



Concernant les systèmes alimentaires et agricoles

La récente édition du GLO a mis en lumière que les systèmes alimentaires mondiaux actuels sont parmi les principales sources de dégradation des terres. Globalement ils sont responsables de 80% de la déforestation, de 70% de l'utilisation d'eau douce, et sont la plus grande cause de perte de la biodiversité terrestre.

- Plus de 70% des terres agricoles du monde, sont détenue par 1% des exploitations agricoles, principalement des grandes firmes d'agrobusiness
- Mais, en valeur, l'agriculture familiale produit 80% de l'alimentation de la population mondiale.

Il y a urgence à transformer les systèmes de production alimentaires

Ce sujet a été débattu à la COP15 lors du segment de haut niveau.

Il est repris dans la déclaration *Land, Life and Legacy*, qui appelle à toutes les Parties et acteurs à évoluer vers des systèmes de production plus durable.

- ⇒ De notre point de vue, Cet enjeu doit faire l'objet d'engagements plus détaillés aux prochaines réunions (CRIC, COP16...)

Dans son plan d'action 2022-2024, l'interface Science-Politique (SPI) devra fournir des preuves scientifiques sur les systèmes durables d'utilisation des terres et leurs potentialités pour adresser la désertification, la dégradation des terres et les sécheresses, tout en contribuant aussi à l'atteinte de multiples ODD.

- ⇒ De notre point de vue, le SPI devra se pencher sur les systèmes agroécologiques, en mobilisant notamment les données issues de l'évaluation des effets de ces systèmes.

Les solutions et approches agroécologiques font partie de la solution pour transformer les systèmes de production alimentaires (messages clés des premières phases de D'a) :

- L'agroécologie permet des récoltes abondantes et diversifiées, elle fournit une alimentation saine, diversifiée et locale (voir fiche Sécurité alimentaire)
- L'agroécologie permet de préserver la biodiversité des sols, et de prendre soin des ressources en eaux (voir fiches restauration des écosystèmes, biodiversité et NDT)
- L'agroécologie permet de limiter l'expansion des espaces agricoles